



CONVENTION LOCATION

Entre :

la SRL CFR Bouge

Centre de Formation et de Réunion de Bouge

Chaussée de Louvain, 510 à 5004 BOUGE

Représentée par Jean-Philippe DOCQUIER, Directeur

N° d'entreprise : BE0644 955 869,

Dénommé ci-après « le loueur »

Et :

Dénommé(e) ci-après « le client »

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention porte sur la collaboration entre le clientle loueur, SRL CFR Bouge, en vue de l'utilisation d'une ou plusieurs salle(s) de réunion.

Article 2 : Infrastructure mise à disposition

La salle suivante : est mise à disposition du client.

La salle est équipée d'un système de projection avec connexion VGA et HDMI, d'un flipchart et d'un tableau avec marqueurs. Une connexion WIFI est également accessible. Si vous utilisez un MAC, veuillez prévoir votre adaptateur.

Le client et, en l'occurrence la personne responsable de la formation, veillera à utiliser le local et le matériel « *en bon père de famille* ». Les boissons (à l'exception de l'eau) et la nourriture devront être obligatoirement consommées en dehors de la salle. A cet effet, des espaces de convivialité sont prévus à proximité.

Différentes modalités pratiques seront réglées lors de la première réservation.

Article 3 : Accords tarifaires et facturation

Conformément à notre accord la salle est louée au prix de€ la, en ce compris la mise à disposition du matériel audio-visuel et d'un flipchart avec marqueurs, ainsi que l'accès WIFI. L'utilisation des machines à café ainsi que des fontaines à eau situées à proximité des salles est également comprise dans ce prix. Un parking gratuit (+220 places) est à votre disposition à l'arrière du bâtiment (accès via la rue Hébar).

En soirée et le W-E, sauf dérogation, l'accès au bâtiment se fera obligatoirement par la porte arrière, côté parking (Cf. note relative à l'accès au CFRBouge en fin de convention *).

Une facture sera établie après chaque réunion/formation/conférence et envoyée par la poste ou par Email. Celle-ci devra être payée dans un délai de maximum 15 jours sur notre compte bancaire n° BE64 0689 0422 6852. La SRL CFR Bouge n'est pas assujettie à la TVA pour la mise à disposition des salles.

Article 4 : Catering

Concernant le catering, Le centre de formation de Bouge travaille en exclusivité avec le Perron de l'Illon.

La facturation du catering sera faite séparément par notre partenaire : Le Perron de l'Illon.

Article 5 : Annulations

Le client, préviendra le loueur dans un délai de minimum 3 jours ouvrables avant le début de la formation. Si celui-ci, sauf cas de force majeure, ne respecte pas ce délai d'annulation, une indemnité devra être payée au loueur, à concurrence du prix de location de la (des) salle(s) réservée(s).

De même, le loueur, la SRL CFR Bouge, est tenu d'avertir le client dans le même délai, dans l'hypothèse où la salle ne serait pas disponible pour l'une ou l'autre raison. Dans la mesure du possible, un autre local sera mis à disposition aux mêmes conditions tarifaires.

Article 6 : Consignes de sécurité

Le loueur déclare être en règle avec toutes les dispositions relatives à la sécurité des occupants, notamment la sécurité incendie et les assurances requises.

Le client devra disposer d'une assurance RC.

Article 7 : Durée de la convention

Celle-ci est valable pour les réservations :

Article 8 : Résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée de commun accord ou par une des parties, via un préavis écrit envoyé par recommandé avec un délai de 1 mois, à compter du 3^{ème} jour ouvrable suivant la date d'envoi.

Toutefois, si le client, ne respecte pas la présente convention ou manque gravement à ses obligations, le loueur, la SRL CFR Bouge se réserve le droit de mettre immédiatement un terme à cet accord, sans que cela entraîne un quelconque dédommagement.

Article 9 : Litiges

En cas de contestation, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Namur sont compétents.

Fait à Bouge, le....., en double exemplaire, chaque partie recevant un original.

Pour le client,

Pour la SRL CFRBouge,

DOCQUIER Jean-Philippe
Directeur

(*) Accès à notre centre de formation et de réunion de Bouge

- En venant de l'autoroute E411 (via l'échangeur de Daussoulx ou du viaduc de Beez), prendre la **Sortie 13** Champion. Ensuite, suivre la direction de Namur, descendre par la Chaussée de Louvain et aux feux de signalisation, prendre à gauche et traverser la Chaussée de Louvain vers la rue Hébar. Ensuite, tout droit sur +-120 mètres et première à droite (après le magasin LIDL), chemin menant au parking du Centre de Formation et de Réunion de Bouge situé à l'arrière du bâtiment.
- En venant de Namur centre/gare, remonter la chaussée de Louvain et après le n°510 (notre bâtiment), prendre à droite aux feux de signalisation vers la rue Hébar. Ensuite, tout droit sur +- 120 mètres et première à droite (après le magasin LIDL) pour le chemin menant au parking du Centre de Formation et de Réunion de Bouge situé à l'arrière du bâtiment.

Dans le GPS, afin d'arriver directement près de l'entrée du parking, il est préférable de mentionner l'adresse suivante : *Rue Hébar, 8 à 5004 Bouge.*